

## Plum

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mercredi 3 novembre 2021 14:09  
**À:** Plum  
**Cc:** [REDACTED]  
**Objet:** Commission publique PLUM CHANTEAU  
**Pièces jointes:** [REDACTED]

Bonjour,

Je me suis rendu ce jour à la permanence pour les questions relatives au nouveau PLU qui va être appliqué sur la commune de CHANTEAU 45400.

J'ai inscrit une question sur le registre mais je souhaite la détailler un peu mieux.

J'habite au [REDACTED] 45400 CHANTEAU (parcelle 530, 598, 602, 607) (en vert sur la PJ)

Le seul passage que j'ai pour accéder à ma maison est via la parcelle 600 qui appartient à [REDACTED] (en jaune sur la PJ).

J'ai un **droit de passage** sur cette parcelle et il y un portail qui doit rester fermé (noté dans l'acte de notaire) pour y accéder.

Il est question de vendre les terrains de la parcelle 609 (en jaune sur la PJ)

Mais par où et comment va être réalisé la viabilisation ??

Car si des tranchées sont faites sur la parcelle 600, je ne pourrais plus rentrer chez moi.

De plus, il est question d'une bande de 6m de [REDACTED] jusqu'au parcelle 535,543,541 pour faire un chemin agricole pour l'exploitation des terres agricoles en second plan.

Est-il possible de viabiliser sur un chemin agricole ?

Cordialement

[REDACTED]  
[REDACTED] 45400 CHANTEAU

Département du Loiret

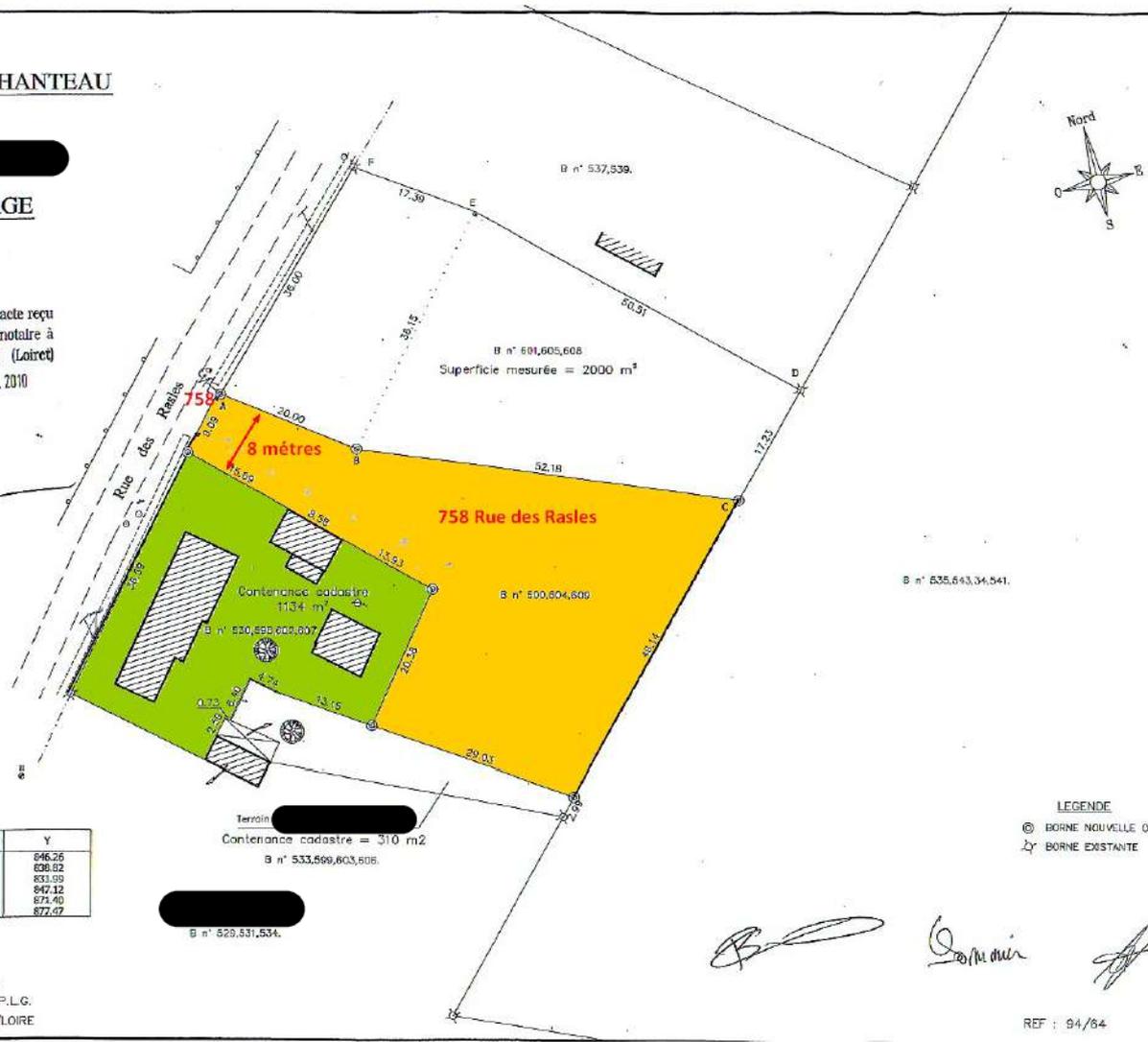
**COMMUNE DE CHANTEAU**

**PLAN DE BORNAGE**

Echelle : 1/500

Annexé à la minute d'un acte reçu par [redacted], notaire à NEUVILLE AUX BOIS (Loiret) sousigné le, 31 JUN. 2010

*Alu*



MATRICULE	X	Y
A	351.01	846.26
B	369.39	838.52
C	421.31	831.99
D	429.54	847.12
E	365.25	871.40
F	368.98	872.07

LEGENDE  
© BORNE NOUVELLE O.G.E.  
⌘ BORNE EXISTANTE

Cabinet SOUESME  
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G.  
45110 CHATEAUNEUF/LOIRE

*[Signatures]*